

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la cinquième (5^e) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la cinquantième (50^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 10 mars 2020, à 18 h 30, à la salle André-Surprenant.

Présents :	M. Michael Averill M ^{me} Mirelle Beudet M. Denis Bertrand M ^{me} Line Boucher M ^{me} Nancy Desjardins M ^{me} Anne-Marie Girard M. Marc-Antoine Lachance M ^{me} Nadine Le Gal M ^{me} Julie Paquette M. Ryan Paulsen M. Jacques Gérard Regnaud M ^{me} Patricia Tremblay	
Invités :	M. Alain Aubuchon, directeur M ^{me} Isabelle Daboval, vice-présidente M ^{me} Chantal Henri, directrice M ^{me} Guylaine Gagner, coordonnatrice M ^{me} Brenda Gareau, conseillère pédagogique M ^{me} Chantal Lampron, enseignante M. Stéphane Marcoux, directeur M ^{me} Cristina Telcian, directrice M. Sébastien Vachon, enseignant M. Patrick Verstraelen, directeur	Direction de la vie étudiante Commission des études Direction des ressources humaines Service des communications et du recrutement Service du développement pédagogique Département d'éducation spécialisée Direction des ressources matérielles Direction des finances et de l'approvisionnement Département d'éducation spécialisée Direction de la formation continue, services aux entreprises et international
Excusés :	M ^{me} Julie Boisvert M. Paul Calce M ^{me} Josée Longchamp M ^{me} Marie-Christine Busque	
Secrétaire :	M ^{me} Diane Bournival, coordonnatrice	Service des affaires corporatives

05.01 Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de M. Paul Calce, M^{me} Anne-Marie Girard, vice-présidente, préside l'assemblée. Après avoir constaté le quorum et souhaité la bienvenue aux membres et aux invités présents, elle procède à la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'ils ont des ajouts ou des modifications à proposer à celui-ci. Aucune demande n'est formulée.

Ordre du jour		Temps suggéré (minutes)
05.01	Adoption de l'ordre du jour	5
05.02	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 28 janvier 2020	5
05.03	Suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 28 janvier 2020	15
05.04	Examen des procès-verbaux des réunions ordinaires du comité exécutif tenues les 10 et 31 janvier 2020 ainsi que le 11 février 2020	5
05.05	Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études	30
05.06	Rapport de la commission des études tenue le 19 février 2020	5
05.07	Résolution — Nouveau cahier de programme Techniques d'éducation spécialisée	20
05.08	Information — Présentation de l'image et de la programmation du 50 ^e anniversaire du Cégep de Saint-Jérôme	30
05.09	Résolution — Modification du Règlement n° 17 relatif aux droits afférents aux services d'enseignement	10
05.10	Résolution — Modification du Règlement n° 3 relatif aux droits de toute autre nature	10
05.11	Résolution — Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant au 30 juin 2020	10
05.12	Résolution — Cession d'une résidence étudiante par le Cégep de Saint-Jérôme au Centre de la petite enfance Tournesol inc.	15
05.13	Information — État de situation des dossiers immobiliers	15
05.14	Informations et divers : <ul style="list-style-type: none"> - Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier - Mérite étudiant 2020 	5
05.15	Levée de la séance	-

M^{me} Nancy Desjardins, appuyée par M^{me} Mirelle Beaudet, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 mars 2020, et ce, tel qu'il a été présenté. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

05.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 28 janvier 2020

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire, M^{me} Diane Bournival, est dispensée de la lecture de celui-ci.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M. Jacques Gérard Regnaud, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 28 janvier 2020, et ce, tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

05.03 Suivi au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 28 janvier 2020

À titre de suivi, les informations suivantes sont transmises :

Point 04.06 : L'entente permettant au Collège d'offrir le programme *Techniques de gestion hôtelière* au campus de Mont-Tremblant a été signée par les deux parties. Le partenariat entre l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) et le Collège a été annoncé lors d'un événement rassemblant de nombreux acteurs économiques, communautaires et municipaux de la région. Cette activité organisée avec la collaboration des journaux l'Info du Nord du Groupe InMédias, a été saluée et très appréciée.

05.04 Examen des procès-verbaux des réunions ordinaires du comité exécutif tenues les 10 et 31 janvier 2020 ainsi que le 11 février 2020

Aucun commentaire n'est formulé relativement à ces différents procès-verbaux des réunions du comité exécutif.

05.05 Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études

➤ Président

La vice-présidente, M^{me} Anne-Marie Girard, en l'absence du président, mentionne que le comité d'évaluation de la directrice générale s'est réuni à la suite de l'annonce de M^{me} Nadine Le Gal de son intention de solliciter un deuxième mandat à titre de directrice générale.

Le comité a déterminé les instances qu'il entend consulter et a réalisé l'échéancier des travaux en conformité avec le *Règlement n° 11 relatif à la nomination, le renouvellement de mandat et l'évaluation du directeur général ou du directeur des études*. Il sollicitera l'avis de la commission des études, du comité local de l'Association des cadres et des présidences de conseil d'administration ayant procédé à l'évaluation de la directrice générale depuis son entrée en fonction. Une deuxième rencontre est prévue le 22 avril prochain à laquelle la directrice générale sera conviée afin de compléter son évaluation. Le comité procédera ensuite à la rédaction de son rapport qu'il présentera à l'assemblée du conseil d'administration du 19 mai 2020.

Le groupe de travail sur la gouvernance s'est réuni le 28 février dernier. La révision du règlement n° 11 est pratiquement terminée et sera présentée prochainement pour consultation et information avant d'être soumise pour adoption au conseil d'administration. La charte du comité de gouvernance et d'éthique a été rédigée. La prochaine rencontre du comité permettra d'entreprendre les modifications du *Règlement n 1 relatif à la régie interne du Cégep de Saint-Jérôme*.

➤ Directrice générale

La dernière assemblée ayant été condensée afin de pouvoir offrir la formation sur le nouveau modèle de financement des cégeps (FABRES), aucun rapport n'a été présenté. M^{me} Nadine Le Gal mentionne que tout comme la directrice des études, elle a dû faire une sélection parmi plusieurs événements et informations à présenter dans le présent rapport.

D'entrée de jeu, M^{me} Le Gal souligne que le Collège suit de très près la situation du Coronavirus et a établi des liens étroits avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU). Le Collège s'assure que les informations soient transmises afin de sensibiliser la communauté collégiale aux risques reliés à ce virus. Un cas a été recensé à l'hôpital de Mont-Laurier et une communication a été envoyée aux membres du personnel du Centre collégial. Dans les trois (3) campus, les activités se poursuivent normalement et les avis de la Direction générale de la santé publique sont rigoureusement suivis. Le Collège s'assure du respect des consignes et si des situations urgentes survenaient, les personnes et instances concernées seront convoquées.

M^{me} Nadine Le Gal résume les rencontres et activités suivantes survenues au Collège :

- Nouveaux cadres : plusieurs nominations ont eu lieu récemment. Elle leur souhaite la bienvenue et remercie les membres du personnel qui ont participé aux processus de sélection toujours appuyés par le personnel de la Direction des ressources humaines ;
- Partenaires syndicaux : une rencontre informelle a été tenue avec le Syndicat du personnel de soutien ainsi qu'avec le Syndicat du personnel professionnel depuis le début de la session. Celle avec le Syndicat des professeures et professeurs aura lieu le 12 mars 2020. Ces rencontres permettent d'échanger dans un contexte autre que celui de rencontres formelles ou de négociations ;
- Projet Haïti : la reprise des travaux est en cours et le coopérant du Collège s'envole demain pour reprendre ses fonctions.

En rafale, M^{me} Le Gal énumère les différentes activités impliquant le Collège et les rencontres auxquelles elle a participé :

- Pôle d'exploration, d'expérimentation et d'innovation à l'enseignement supérieur des Laurentides : participation active au processus d'embauche de la personne responsable de la gestion administrative du Pôle.

- CISSSLAU : les rencontres se poursuivent pour discuter de plusieurs sujets touchant les deux (2) institutions, dont les enjeux de main-d'œuvre.
- Centres de simulation (campus de Saint-Jérôme et de Mont-Laurier) : les deux centres ont été inaugurés et la campagne majeure de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme a pris fin.
- Conseil des directions générales de la Fédération des cégeps : présence aux deux (2) dernières rencontres qui visaient principalement les démarches relatives à l'augmentation de devis pédagogique et à la réussite. Pour le devis pédagogique des collèges, beaucoup d'enjeux reliés à l'augmentation de la population étudiante et au démarrage de nouveaux programmes ont été identifiés. Pour le Collège, cette augmentation débute en 2022. En ce qui concerne la réussite, de nombreuses discussions ont eu lieu avec le sous-ministre afin de mieux connaître les attentes du gouvernement. Il est possible que des mesures ciblées, reliées au nouveau budget, soient mises en place.
- Formation offerte aux nouveaux gestionnaires du réseau : animation de deux (2) ateliers, en novembre et février derniers, portant sur le rôle de la direction générale d'un cégep. Ce fut une belle expérience et de bons commentaires ont été émis par les participants. La formation pourrait être offerte au personnel d'encadrement du Collège.
- Budget provincial : les détails du budget seront présentés au conseil des directions générales du mois de mai prochain.
- 50^e anniversaire du Cégep de Saint-Jérôme : rencontres avec plusieurs partenaires pour l'élaboration de la programmation qui ont permis de voir la bonne réputation du Collège. Diplômés et partenaires ont manifesté leur attachement et leur reconnaissance pour toutes ces années dédiées à rendre l'enseignement supérieur accessible en offrant des programmes d'enseignement de qualité avec du personnel impliqué.
- Collège Lionel-Groulx : les rencontres de concertation se poursuivent afin de présenter une carte régionale de programmes au Ministère, à Québec, ce jeudi 12 mars 2020.
- Palmarès des cégeps : rédaction d'une lettre ouverte qui a été publiée dans les médias afin de permettre une réflexion plus poussée sur ce palmarès. Le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) procédera à une analyse, à la fin de la période d'inscription, pour vérifier l'impact de celui-ci sur le taux d'inscription dans les cégeps.

➤ **Directrice des études**

M^{me} Patricia Tremblay a également participé à de nombreuses activités, dont celles-ci :

- Commission des affaires pédagogiques : la révision du programme *Sciences humaines* a été discutée. Comme mentionné dans des rapports précédents, le programme révisé est généralement bien accueilli même s'il reste encore des enjeux à régler. Des insatisfactions ont été soulevées, car les avis non sollicités émis par certaines associations disciplinaires n'ont pas été pris en considération. Les pourparlers vont se poursuivre jusqu'à la fin de la période de révision prévue en juin 2020.

- *Soins préhospitaliers d'urgence* : la collaboration est bien établie avec le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et les discussions en vue d'offrir ce programme au Centre collégial de Mont-Laurier se poursuivent. Le Collège aimerait démarrer ce programme à la session d'automne 2021.
- Révision des rôles à la Direction des études : les responsabilités et tâches rattachées aux directions adjointes des études ont été revues. Entre autres, M. Alain Charette occupera l'intérim à temps complet à la direction du Centre collégial de Mont-Tremblant. Un poste de direction adjointe des études - Gestion des programmes - devra être pourvu au cours des prochains mois.
- Droite des programmes : le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur amorcera, dans les prochaines semaines, la révision de l'ensemble des droites de programmes. Ce sera un chantier considérable qui nécessitera beaucoup de travail de la part des équipes, et ce, dans chacun des collèges.

En terminant, la directrice des études dresse un portrait du premier (1^{er}) tour des demandes d'admission présentées au SRAM pour la prochaine session :

- *Techniques de soins infirmiers* : environ 100 demandes de moins (baisse comparable enregistrée dans le réseau).
- *Gestion d'un établissement de restauration* : 23 demandes.
- *Arts et Lettres* : baisse dans l'ensemble du réseau.
- Autres programmes : aucun programme n'est en difficulté.
- Centres collégiaux : hausse dans les deux centres.
- *Techniques de gestion hôtelière* : cinq (5) demandes.
- *Techniques d'intégration multimédia* : augmentation cette année encore.
- *Techniques de transformation des matériaux composites* : 30 demandes.
- *Techniques d'éducation à l'enfance* : baisse, car le Collège Lionel-Groulx (CLG) offrira le programme à compter de l'automne 2020 (30 demandes de moins ici et 28 demandes au CLG)
- Ensemble du réseau : baisse de 2 %.

05.06 Rapport de la commission des études tenue le 19 février 2020

Aucun avis n'a été émis lors de la commission des études du 19 février 2020.

05.07 Résolution — Nouveau cahier de programme Techniques d'éducation spécialisée

CONSIDÉRANT qu'en 2018, le Collège a procédé à l'évaluation partielle du programme de *Techniques d'éducation spécialisée*, et ce, par l'entremise d'un comité élargi qui a porté un regard sur sa mise en œuvre dans les campus de Saint-Jérôme et de Mont-Laurier ;

CONSIDÉRANT que deux (2) collectes de données distinctes ont été réalisées, mais que la démarche a donné lieu à l'adoption d'un (1) seul rapport d'évaluation qui a permis la rédaction de deux (2) plans d'action distincts ;

CONSIDÉRANT que la démarche d'actualisation du programme s'est appuyée sur les résultats de l'évaluation qui indiquaient qu'il y avait lieu, notamment, de revoir la durée de certains cours ainsi que l'ordonnancement de certaines compétences dans le programme compte tenu de leur niveau d'exigence ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'actualisation se sont déroulés entre les mois de janvier et d'octobre 2019, que les consultations requises ont été effectuées par un comité élargi regroupant des représentants des campus de Saint-Jérôme et de Mont-Laurier et que les principaux intervenants sont favorables au nouveau cahier de programme actualisé ;

CONSIDÉRANT que la conception de la grille de cours s'est effectuée au sein d'un comité propre à chacun des campus dans le but de permettre l'élaboration d'une grille de cours spécifique à la réalité et aux besoins de la population étudiante régionale ;

CONSIDÉRANT que le nouveau cahier de programme comprend une section commune et une section dédiée à chacun des campus.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études du 11 décembre 2019.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M^{me} Mirelle Beaudet, propose :

« d'adopter le nouveau cahier du programme *Techniques d'éducation spécialisée* dont la mise en œuvre s'appliquera dès la session d'automne 2020, et ce, tel qu'il a été présenté par la Direction des études. »

C.A. 29 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

05.08 Information — Présentation de l'image et de la programmation du 50^e anniversaire du Cégep de Saint-Jérôme

M^{me} Guylaine Gagner, coordonnatrice du Service des communications et du recrutement, présente l'image du 50^e anniversaire du Cégep de Saint-Jérôme ainsi que la programmation des activités prévues pour souligner cette importante célébration. Elle précise que le slogan « Plus grand ensemble » représente la force de la communauté. C'est ainsi que le logo du 50^e reprend cette idée afin de symboliser « Ensemble depuis 50 ans ».

M^{me} Gagner explique aux membres qu'une équipe, composée de personnes provenant de toutes les catégories de personnel, incluant le personnel retraité, a été mise en place et travaille depuis plus d'une année aux préparatifs. Elle résume les étapes réalisées pour définir la programmation dont, entre autres, le résultat des consultations effectuées autant au sein de la communauté collégiale qu'à l'externe. De nombreux partenariats sont nés grâce à d'excellentes collaborations.

Le coup d'envoi des festivités sera donné le 20 août 2020 lors de l'accueil du personnel et sera suivi d'un événement de presse annonçant le lancement officiel de la programmation. Un 5 à 7 à la brasserie Dieu du Ciel viendra clore cette journée avec le lancement de la bière du 50^e spécialement créée par cette brasserie artisanale. Un grand dîner extérieur sera offert lors de la rentrée scolaire le 26 août 2020.

Le calendrier offre une multitude d'activités aux couleurs du 50^e anniversaire qui se succéderont pendant toute l'année scolaire 2020-2021, dont, notamment, une exposition organisée par la Société d'Histoire de la Rivière-du-Nord, un match inaugural de l'équipe de hockey des Cheminots, le festival international MASK, les portes ouvertes, un *party* Noël des employés comme au bon vieux temps, une exposition sous le thème des rites de passage en collaboration avec le Musée d'art contemporain des Laurentides, AccorDons et un spectacle-bénéfice. Le concert de la Chorale du Cégep de Saint-Jérôme et le cocktail de clôture viendront mettre un terme à cette année de célébration.

Des personnes diplômées au Collège ont été identifiées et contactées afin d'être ambassadrices et ambassadeurs du 50^e anniversaire. Ces 15 personnes qui se sont démarquées dans différentes sphères ont répondu à l'invitation avec enthousiasme.

L'image du 50^e anniversaire du Cégep de Saint-Jérôme ainsi que le logo et ses déclinaisons suscitent des discussions. Le logo du Collège, qui représente et inclut les trois campus, serait retiré pour l'année. Une préoccupation est soulevée en ce qui a trait au logo du 50^e et à l'absence du logo officiel sur les documents et papiers entête.

05.09 Résolution — Modification du Règlement n° 17 relatif aux droits afférents aux services d'enseignement

CONSIDÉRANT que le *Règlement n° 17 relatif aux droits afférents aux services d'enseignement* est conforme aux directives reçues du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à certains tarifs de cours complémentaires (au choix) et d'éducation physique (au choix) découlent d'avis reçus des différents départements d'enseignement ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis par la *Loi des collèges d'enseignement général et professionnel*, que le règlement qui régit les droits afférents aux services d'enseignement soit transmis au MEES accompagné d'une résolution du conseil d'administration qui adopte toutes modifications apportées à ce document officiel.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M^{me} Line Boucher, propose :

« d'adopter les modifications proposées au *Règlement n° 17 relatif aux droits afférents aux services d'enseignement* du Cégep de Saint-Jérôme, et ce, telles qu'elles ont été présentées par la Direction des études. »

C.A. 30 (2019-2020)

La proposition est adoptée à la majorité.

M^{me} Mirelle Beudet demande que le vote se déroule à main levée. Le résultat est neuf (9) voix en faveur et trois (3) contre.

05.10 Résolution — Modification du Règlement n° 3 relatif aux droits de toute autre nature

CONSIDÉRANT que l'article 24.5 de *la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* oblige le Collège à prescrire le paiement de droits de toute autre nature au moyen d'un règlement, soit le *Règlement n° 3 relatif aux droits de toute autre nature* ;

CONSIDÉRANT que le montant total des droits de toute autre nature ainsi que la ventilation de ce montant doivent faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du Collège, et ce, au plus tard le 15 mars de l'année de son entrée en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté le 12 mars 2019 [C.A. 33 (2018-2019)] les droits de toute autre nature pour les sessions d'été, d'automne et d'hiver de 2019 à 2022 et que les montants recommandés ont fait l'objet d'une consultation entre les associations étudiantes et la Direction de la vie étudiante ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement n° 3 relatif aux droits de toute autre nature* adopté le 12 mars 2019 est en vigueur jusqu'à la fin de la session d'hiver 2022 et, qu'ensuite, les droits de toute autre nature feront l'objet d'une révision qui sera soumise au conseil d'administration du mois de mars 2022 ;

M. Michael Averill, appuyé par M^{me} Julie Paquette, propose :

« d'adopter une nouvelle fois les modifications proposées au *Règlement n° 3 relatif aux droits de toute autre nature* du Cégep de Saint-Jérôme applicables de la session d'été 2019 à la session d'hiver 2022. »

C.A. 31 (2019-2020)

La proposition est adoptée à la majorité.

M^{me} Mirelle Beaudet demande que le vote se déroule à main levée. Le résultat est de huit (8) en faveur et de quatre (4) contre.

M^{me} Nancy Desjardins mentionne que la commission des études a exprimé la demande que les projets de modifications des règlements n° 3 et n° 17 soient, comme auparavant, présentés en commission avant d'être présentés au conseil d'administration pour adoption.

M. Ryan Paulsen mentionne que toute augmentation des droits et frais exige des membres de la population étudiante une dépense additionnelle pour pouvoir suivre leur études, ce qui oblige plusieurs d'entre eux à occuper un emploi et peut compromettre leur réussite éducative.

M. Alain Aubuchon mentionne que les droits de toute autre nature financent uniquement une petite partie, moins de 10 %, du coût des mesures et activités de soutien offertes aux étudiantes et aux étudiants.

Il poursuit en mentionnant le Collège est sensible aux problèmes qui peuvent résulter de l'application de frais et rappelle que des mesures, telles les ententes de paiement et les bourses d'aide de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme, sont offertes aux étudiants qui éprouvent des difficultés financières.

05.11 Résolution — Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant au 30 juin 2020

CONSIDÉRANT que le contrat de l'auditeur indépendant s'est terminé avec l'exercice financier 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT que le Collège a dû procéder à un appel d'offres public afin d'octroyer le mandat pour les services d'auditeurs indépendants d'un Collège général et professionnel, pour les cinq (5) prochains exercices financiers, dont le premier débute en 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres, le contrat a été octroyé à la firme Bourassa Boyer ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que la Direction des finances et de l'approvisionnement recommande de nommer la firme Bourassa Boyer à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020.

M^{me} Nancy Desjardins, appuyée par M^{me} Mirelle Beaudet, propose :

« de nommer la firme Bourassa Boyer à titre d'auditeur indépendant afin que cette dernière procède à l'audit des livres et comptes du Collège et produise les rapports de l'auditeur indépendant ainsi que les autres documents prescrits, et ce, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2020. »

C.A. 32 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

05.12 Résolution — Cession d'une résidence étudiante par le Cégep de Saint-Jérôme au Centre de la petite enfance Tournesol inc.

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance Tournesol inc. (CPE Tournesol) a obtenu l'autorisation et le financement du ministère de la Famille pour se doter d'une deuxième installation lui permettant d'accueillir 80 enfants ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté une résolution [C.A. 12 (2014-2015)], le 4 novembre 2014, autorisant la cession sous forme d'emphytéose d'un terrain d'une superficie approximative de 2 960 m² pour la construction de cette deuxième installation, sujet aux opérations cadastrales nécessaires et conditionnement à l'approbation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

CONSIDÉRANT que la cession d'une parcelle de terrain à l'endroit pressenti comprenait de nombreuses contraintes relativement aux exigences réglementaires occasionnant des coûts élevés et imprévus, tant pour le CPE que pour le Collège ;

CONSIDÉRANT que des avenues alternatives ont été explorées, et ce, tant par le CPE Tournesol que par le Collège ;

CONSIDÉRANT que la possibilité de transférer la résidence sise au 24, rue Sainte-Marguerite s'est avérée positive ;

CONSIDÉRANT que le Collège est l'usufruitier de cette résidence et que la Société d'habitation du Québec en détient la nue-propriété et qu'elle consent à transférer ses droits en faveur du Collège en contrepartie d'une somme représentant le remboursement du quart du solde en capital de la dette majoré de la moitié des intérêts à courir sur ce montant jusqu'à l'échéance de l'usufruit ;

CONSIDÉRANT que le CPE Tournesol assumera les frais reliés à l'acquisition de la résidence et à la réhabilitation du sol, ainsi que tous les autres frais accessoires à la transaction ;

CONSIDÉRANT que la construction de cette nouvelle installation aura des impacts sociaux, culturels et économiques positifs pour le secteur et la région ainsi que sur la communauté collégiale, car la moitié des places créées seront offertes en priorité aux enfants de parents membres de la communauté collégiale ;

CONSIDÉRANT que le taux d'occupation des résidences étudiantes, depuis les trois (3) dernières années, se situe entre 75 et 80 %, ce qui permet de céder cette résidence sans impact négatif sur la population étudiante et que, de plus, selon les résultats d'une étude effectuée en 2019, ces résidences, dans leur forme actuelle [location d'une chambre à l'intérieur d'un logement, dans six (6) bâtiments distincts], ne semblent pas répondre aux besoins des étudiants locataires ;

CONSIDÉRANT que la cession de gré à gré de la résidence étudiante par le Collège au CPE Tournesol est conditionnelle à l'obtention des autorisations requises, dont, notamment, celle du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

À la suite de la présentation du sujet, M^{me} Nancy Desjardins qui est présidente du conseil d'administration du CPE Tournesol quitte la salle pendant les délibérations.

M. Michael Averill, appuyé par M^{me} Line Boucher, propose :

« - d'acquérir la nue-propriété de la résidence sise au 24, rue Sainte-Marguerite à Saint-Jérôme, de la Société d'habitation du Québec, aux conditions déterminées entre les parties ;

- de céder au Centre de la petite enfance Tournesol inc., la résidence sise au 24, rue Sainte-Marguerite, sans garantie légale, avec droit de premier refus et restriction d'usage, en contrepartie des sommes que le Cégep de Saint-Jérôme devra assumer pour procéder à cette transaction ;

Le tout conditionnellement à l'obtention des autorisations requises, dont notamment celle du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en vertu du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel* (chapitre C-29, r. 3) ;

- d'autoriser deux officiers du Collège à signer les documents nécessaires afin de donner pleins effets aux résolutions ci-dessus ;

- d'abroger la résolution C.A. 12 (2014-2015) adoptée par le conseil d'administration le 4 novembre 2014. »

C.A. 33 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M^{me} Nancy Desjardins revient dans la salle pour la poursuite de l'assemblée.

05.13 Information — État de situation des dossiers immobiliers

M. Stéphane Marcoux rappelle qu'il y a beaucoup de projets majeurs en cours au Collège. Il présente un état de situation de chacun d'eux.

Centre collégial de Mont-Tremblant (CCMT) : Le coût de la construction de l'infrastructure du CCMT qui sera effectuée par un promoteur est estimé à environ 9 M\$. Le Collège sera locataire ou usufruitier de l'immeuble. Les plans et devis de performance en cours montreront la construction complétée à environ 80 %. Ces plans, qui seront terminés au cours du mois d'avril prochain, permettront à la Ville de Mont-Tremblant de lancer un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat au promoteur qui réalisera le projet. Ce promoteur, en plus d'acquérir le terrain de la Ville de Mont-Tremblant, finalisera les plans et devis qui deviendront des plans et devis de construction. Il sera le locateur ou le nu-proprétaire de l'immeuble. C'est une forme non conventionnelle de gestion de projet. L'appel d'offres prévu pour trouver le promoteur devrait être publié en juin 2020. L'analyse des demandes d'autorisation sera complétée par les ministères concernés (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministère des Finances et Société québécoise des infrastructures) au cours de l'été prochain (juillet à août). L'échéancier prévoit que les travaux débutent à l'automne 2020 et se terminent en août 2021. La complexité liée à la forme juridique du projet, aux autorisations à obtenir et à l'échéancier serré représentent des enjeux considérables.

Institut du véhicule innovant (IVI) : Le coût de la construction de l'infrastructure devant accueillir l'IVI est estimé à environ 12 M\$. Le Collège sera propriétaire de l'immeuble qui sera occupé par le centre collégial de transfert de technologie. Les professionnels chargés de réaliser les plans et devis de construction ont été mandatés à la fin de l'automne 2019. En ce qui concerne l'élaboration des plans, des ateliers de conception intégrés ont lieu. Ici aussi, l'échéancier est très serré. Les plans et devis de construction devraient être terminés à la fin du mois de juin. L'appel d'offres sera publié en août prochain et la première pelletée de terre est prévue en octobre 2020 afin que l'IVI puisse prendre possession des lieux à la fin de janvier 2022.

Centre collégial de Mont-Laurier (CCML) : L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), partenaire du Collège, occupe des locaux au CCML. Il est maintenant à l'étroit et désire se construire un campus sur le terrain du Centre collégial et ainsi poursuivre, mais dans une forme modifiée, le partenariat déjà existant. La Ville de Mont-Laurier est également impliquée dans le projet. Elle se portera acquéreuse d'une partie de l'allée menant au CCML, allée qui deviendra officiellement une rue. Les professionnels mandatés par l'UQAT ont commencé les plans et devis de construction.

Les partenaires discutent afin de déterminer l'emplacement et les dimensions des terrains qui seront cédés par le Collège à la Ville de Mont-Laurier et à l'UQAT. Les bâtiments seront communicants afin que certains lieux à usage communs puissent facilement être partagés par les établissements d'enseignement supérieur.

05.14 Informations et divers

- **Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier :**
Les prochaines activités sont : AccorDons (26 avril 2020), Vélo-Golf (2 juin 2020) et les Courses de la Lièvre de Mont-Laurier (14 juin 2020).

- **Mérite étudiant 2020 :**
Lors de la 26^e cérémonie du Mérite étudiant, le 21 mai prochain, plus de 80 bourses seront distribuées à la population étudiante du campus de Saint-Jérôme. Des cérémonies auront également lieu pour les campus de Mont-Tremblant et de Mont-Laurier. M. Marc-Antoine Lachance souligne que pour y avoir assisté, c'est une cérémonie haute en couleur, qui fait ressortir le talent et la beauté des jeunes.

05.15 Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, M^{me} Nancy Desjardins, appuyée par M. Marc-Antoine Lachance, propose :

« la levée de la séance. »

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 21 h 27.

Anne-Marie Girard
Vice-présidente

Diane Bournival
Secrétaire

Correction : AK